

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/051

**fixant la liste des correcteurs d'un concours externe, interne et troisième
concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe**

Le Président,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1ère classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-130 en date du 11 juillet 2024 portant ouverture d'un concours externe, interne et troisième concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité pour le concours susvisé s'établit comme suit :

NOM - Prénom
ANGELLA David-Alexandre
CARENZO Régine
CORDA Christopher
GIANNERINI Gabriel
JOSEPH Bertrand
LEFEVRE Emilie
ORS Marion
VINCENZI Stéphane

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 27 février 2025



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.